



L'an deux mille vingt-cinq le 26 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 20 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDAMANITRA Haja
M. GRANDADAM Daniel – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques-
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal
M. DELATTE Hubert – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude
Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël
M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude
M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre – M. BAUDOUIN Cédric

Procurations : M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. POIREL Patrick à M. RENAUD Claude – M. MICHEL Olivier
à Claude THOMAS – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme
FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique - Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. BRIDARD Franck – M. VOINSON Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 7

Excusés : 3

Votants : 44

Date d'affichage : 2 juillet 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre :

Absentions :

INSTITUTION

17_06_2025

Approbation du contrat de réciprocité établi entre la CCSGC et la Métropole du Grand Nancy

Claude THOMAS, Président, rappelle que la Communauté de communes Seille et Grand Couronné et la Métropole du Grand Nancy partagent un même bassin d'emploi, de mobilités et de vie. Au fil de leur histoire commune, qu'elle soit industrielle, minière, politique ou culturelle, les territoires lorrains ont su construire une vision innovante du développement local et de la coopération interterritoriale.

Elle s'est notamment traduite par la construction du plus grand Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de France, dont le projet approuvé le 12 octobre 2024 dessine un projet de territoire construit à l'échelle de la Multipole sud Lorraine, qui constitue aujourd'hui le cadre privilégié du dialogue entre les acteurs du sud meurthe-et-mosellan.

Cette capacité à « Faire territoire » s'incarne aussi à travers différents outils de coopération, à l'instar du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain ou de l'agence de développement économique LORR'UP, mais aussi via les coopérations de proximité tissées – souvent de longue date – dans des domaines variés : eau et assainissement, lutte contre les inondations, gestion des ordures ménagères, mobilités du quotidien, etc.

La mandature qui s'est engagée en 2020 coïncide avec une période charnière pour les territoires lorrains, avec en toile de fond un déficit d'image, une démographie atone, une cohésion sociale et territoriale fragile, une économie fortement concurrentielle dans un espace transfrontalier et les conséquences du changement climatique impactant chaque jour un peu plus nos modes de vie.

A l'aune de ces défis supra territoriaux, la Communauté de communes Seille et Grand Couronné et la Métropole du Grand Nancy souhaitent marquer une nouvelle étape dans leurs coopérations, et ce afin d'assurer les conditions d'un co-développement de l'ensemble de notre bassin de vie, au regard des politiques publiques déjà engagées et aussi, d'accélérer la capacité d'adaptation de nos territoires.

Ce contrat de réciprocité :

- vient constituer un cadre souple et agile visant à générer des coopérations plus organiques et plus solides entre des territoires voisins fortement interdépendants, sans remettre en cause les coopérations institutionnelles existantes par ailleurs à l'échelle infra ou supra communautaire ;
- vise tout à la fois à réaffirmer la confiance réciproque entre des intercommunalités, à mieux valoriser des coopérations existantes, à développer de nouveaux axes de coopérations

- doit permettre aux co-signataires de justifier de co-financements départementaux, régionaux, nationaux ou européens pour la mise en œuvre de projets d'intérêt communs, dans une logique d'interterritorialité.

A l'appui d'un diagnostic des interdépendances à l'échelle du bassin de vie grand-nancéien réalisé par l'agence SCALEN, la Métropole du Grand Nancy et la Communauté de communes Seille et Grand Couronné ont défini 8 axes de partenariats et actions de coopérations à développer pour les 5 années à venir :

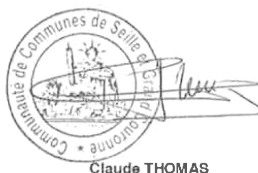

1. Mobilités actives : développer les interconnexions cyclables
2. Transports : construire un projet de mobilité partagé à l'échelle du bassin de proximité
3. Valorisation du territoire : construire une offre touristique coordonnée
4. Développement culturel : approfondir les coopérations
5. Alimentation durable : accompagner la création d'un pôle d'excellence alimentaire au service des filières courtes de proximité
6. Economie circulaire : mieux valoriser nos déchets
7. Transition énergétique : accélérer le développement des énergies renouvelables
8. Sports et loisirs : vers un nouvel équipement sportif sur le territoire de Seille et Grand Couronné

Le détail de ces axes de coopération figure dans le contrat de réciprocité annexé à la présente délibération.

La Président propose à l'assemblée communautaire d'approuver ce contrat de réciprocité.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le contrat de réciprocité entre la CCSGC et la Métropole du Grand Nancy, tel que proposé en annexe de la présente délibération



Claude THOMAS

Claude THOMAS
2025.07.02 15:27:39 +0200
Ref:9034297-13595420-1-D
Signature numérique
le Président

**Contrat de réciprocité
entre la Métropole du Grand Nancy
et la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné**

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée par la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire,

Vu le Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 qui a décidé dans le cadre de sa mesure 44 « d'expérimenter les premiers contrats de réciprocité ville-campagne entre des communes et des intercommunalités volontaires »,

Vu le Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Ecologique (CMRTE) du Grand Nancy signé le 13 janvier 2022 et le Plan Territorial de Relance et de Transition Ecologique du Pays Val de Lorraine signé le 17 janvier 2022,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du Grand Nancy du 19 juin 2025 et la délibération du Conseil Communautaire de Seille et Grand Couronné du 2025,

LE CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ,

ENTRE :

- La Métropole du Grand Nancy, représentée par son Président Mathieu KLEIN,

ET :

- La Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, représentée par son président Claude THOMAS,

EST CONVENU SELON LES PRINCIPES SUIVANTS :

Article 1 : objet du contrat de réciprocité

La **Communauté de Communes Seille et Grand Couronné** et la **Métropole du Grand Nancy** partagent un même bassin d'emploi, de mobilités et de vie. Au fil de leur **histoire commune**, qu'elle soit militaire, industrielle, minière, politique ou culturelle, les territoires lorrains ont su construire une vision innovante du développement local et de la coopération interterritoriale.

Elle s'est notamment traduite par la construction du plus grand Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de France, dont le projet approuvé le 12 octobre 2024 dessine un projet de territoire construit à l'échelle de la **Multipole sud Lorraine**, qui constitue aujourd'hui le cadre privilégié du dialogue entre les acteurs du sud meurthe-et-mosellan.

Cette capacité à « Faire territoire » s'incarne aussi à travers différents outils de coopération, à l'instar du Pôle Métropolitain Européen du **Sillon Lorrain** ou de l'agence de développement économique **LORR'UP**, mais aussi via les **coopérations de proximité** tissées – souvent de longue date – dans des domaines variés : eau et assainissement, lutte contre les inondations, gestion des ordures ménagères, mobilités du quotidien, etc.

La nouvelle mandature qui s'est engagée en 2020 coïncide avec **une période charnière pour les territoires lorrains**, avec en toile de fond un déficit d'image, une démographie atone, une cohésion sociale et territoriale fragile, une économie fortement concurrentielle dans un espace transfrontalier et les conséquences du changement climatique impactant chaque jour un peu plus nos modes de vie.

A l'aune de ces défis supra territoriaux, **la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné et la Métropole du Grand Nancy souhaitent marquer une nouvelle étape dans leurs coopérations**, et ce afin d'assurer les conditions d'un co-développement de l'ensemble de notre bassin de vie, au regard des politiques publiques déjà engagées et aussi, d'accélérer la capacité d'adaptation de nos territoires.

Ce contrat de réciprocité :

- vient constituer **un cadre souple et agile** visant à générer des coopérations plus organiques et plus solides entre des territoires voisins fortement interdépendants, sans remettre en cause les coopérations institutionnelles existantes par ailleurs à l'échelle infra ou supra communautaire ;
- vise tout à la fois à **réaffirmer la confiance réciproque** entre des intercommunalités, à mieux **valoriser des coopérations existantes**, à **développer de nouveaux axes de coopérations** concrètes dans les champs détaillés dans l'article 4 du présent contrat ;
- doit permettre aux co-signataires de **justifier de co-financements** départementaux, régionaux, nationaux ou européens pour la mise en œuvre de projets d'intérêt commun détaillés dans l'article 4, dans une logique d'interterritorialité.

Article 2 : les signataires

La Métropole du Grand Nancy

Le Grand Nancy compte parmi les **22 métropoles françaises** depuis 2016, une transformation qui s'inscrit dans la continuité des coopérations initiées entre ses communes depuis la création du District urbain en 1959.

Avec **une population de 256 769 habitants** (stable depuis une dizaine d'années), la Métropole est la 4^{ème} intercommunalité la plus peuplée du Grand Est et la 2^{ème} en termes d'emplois (133 875 emplois, dont 91 % sont des emplois salariés). Si **son territoire strict est relativement compact** (20 communes dont 13 densément peuplées), il structure un bassin d'emploi et de mobilités de plus de 600 000 habitants.

En son cœur, **la ville de Nancy**, ancienne capitale du duché de Lorraine, est à la fois connue et reconnue pour son dynamisme culturel, sa richesse patrimoniale, naturelle et paysagère, le rayonnement de ses entreprises, de son Université et de son potentiel de recherche, de son centre hospitalier régional universitaire et de ses nombreux centres de décision administratifs.

Dans un espace régional aux délimitations récemment redessinées, la Métropole du Grand Nancy se situe au carrefour d'un axe Est-Ouest reliant l'Île-de-France à l'Allemagne et d'un axe Nord-Sud reliant la mer du Nord à la Méditerranée, un corridor européen majeur qui connecte Nancy au **bassin d'échange transfrontalier le plus dynamique d'Europe**, à l'interface du Luxembourg, de la Belgique, de l'Allemagne et du Grand-Est.

Marquée comme tous les territoires français par une crise sanitaire aux impacts multiples, renforcés par les conséquences des conflits en Ukraine ou au Moyen Orient, la Métropole du Grand Nancy poursuit néanmoins l'ambition déclinée dans son **projet de transformation métropolitaine** pour relever les défis des transitions, de l'attractivité et des solidarités.

Qu'il s'agisse du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M), de la stratégie économique de la Métropole du Grand Nancy et de ses différentes feuilles de routes, du Programme Métropolitain de l'Habitat (PMH), du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) ou encore du projet de territoire « Nancy 2025-2052 », l'ensemble de ces outils de planification stratégique convergent vers la **nécessité pour le Grand Nancy de penser et d'articuler son développement avec celui de son bassin de vie élargi**.

Dans un contexte où **les territoires sont sous tension** face à l'accélération du changement climatique, à la crise de notre modèle social, à l'atonie démographique et à la raréfaction des ressources, les contrats de réciprocité constituent une opportunité pour approfondir les coopérations locales, dans un cadre cohérent et renouvelé pour être à la hauteur du défi des transitions à venir.

La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné

La communauté de communes de Seille et Grand Couronné, composée de 42 communes, est située entre les Métropoles de Metz et Nancy et compte 19 000 habitants. De caractère rural, elle est structurée autour de trois centralités que sont Nomeny, Bouxières-aux-Chênes et Champenoux.

Intégré aux organismes de coopération que sont le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Val de Lorraine et la Multipole Nancy Sud Lorraine, le territoire est ouvert sur son environnement, conscient que sa population est extrêmement mobile, tant pour effectuer des trajets professionnels vers les bassins d'emplois de la métropole nancéienne, de Pompey, Pont-à-Mousson ou Metz.

Outre les compétences obligatoires que sont la gestion des déchets ménagers ou de l'assainissement, la communauté de communes de Seille et Grand Couronné assume nombre de compétence et de services visant à améliorer la qualité d'accueil de ses habitants, notamment en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse (multi-accueil, Relais Petite Enfance, CTJEP, Ecole de musique, France Services...). Elle a aussi la particularité d'exercer une compétence en matière de construction et de gestion des sites scolaires et périscolaires, ce qui assez rare à l'échelle du territoire national.

De nombreux enjeux du territoire de Seille et Grand Couronné sont partagés avec ses pairs et voisins, qu'ils soient ruraux ou de caractère plus urbains, tels que la Métropole du Grand Nancy, qui constitue un fort bassin d'attractivité, tant en terme d'emplois que de consommation ou de loisirs.

Article 3 : le diagnostic des interdépendances à l'échelle du bassin de vie grand-nancéien

Métropole « de proximité » d'un vaste territoire sud lorrain d'un peu plus d'un million d'habitants, l'agglomération nancéienne joue un rôle singulier au bénéfice de l'ensemble de ce bassin de vie, tant en matière de rayonnement économique et universitaire que d'excellence de ses outils de santé, de recherche et d'innovation, d'attractivité touristique, de partenariats nationaux et internationaux.

Mais à l'instar des autres métropoles européennes, ce rayonnement ne saurait exister sans « l'hinterland » avec lequel le Grand Nancy tisse des liens privilégiés.

Parmi les 22 métropoles françaises, le Grand Nancy possède le territoire le plus petit en comparaison de la superficie de son bassin de vie. Cette situation se traduit par **une forte interdépendance entre la Métropole et ses territoires voisins**, largement documentée par de multiples études conduites notamment par l'agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN).

Ces **interrelations** conduisent les collectivités voisines à développer diverses coopérations, afin d'apporter des réponses au plus près des besoins et aspirations des habitants, dont les réalités quotidiennes font fi des périmètres administratifs, qu'il s'agisse de mobilités, de services, d'accès au logement, aux soins, à l'emploi, à la formation, à la culture ou aux loisirs.

Afin d'objectiver ces **interdépendances**, la Métropole du Grand Nancy, a confié à SCALEN la réalisation d'un diagnostic sur les principales tendances à l'œuvre en matière d'emploi, de flux de déplacements quotidiens et de dynamique commerciale, établi sur la base des données INSEE. Ce diagnostic (qui figure en Annexe 1) met en évidence des interdépendances qui se renforcent entre le territoire métropolitain et ses voisins.

Ainsi, en 11 ans, **l'influence de l'Aire d'Attraction¹ de Nancy et plus particulièrement de son pôle principal a été renforcé** (figures 1 à 3). Sur la période 2008-2019, le département de Meurthe et Moselle a connu une destruction de 5,1 % de ses emplois, tandis que le pôle principal de l'aire d'attraction de Nancy n'en a perdu que 2 %. Son poids dans l'emploi départemental est passé de 44,8 % en 2008 à 46,3 % en 2019.

A l'échelle du **Sud 54**, le poids des emplois du pôle principal de l'aire d'attraction de Nancy au sein du Sud 54 est passé de 53 % en 2008 à **54,1 %** en 2019 (3,5 % des emplois ont été détruits au sein du Sud 54 en 11 ans).

En termes de **flux de déplacements** (figures 4 à 7), on observe une tendance à la densification des flux pendulaires entre le Grand Nancy et sa proche périphérie. Parmi ces mobilités, la part d'utilisation des transports en commun reste particulièrement faible (figure 12).

En matière d'emploi (figure 8), avec 138 emplois pour 100 actifs occupés résidant en 2019, **la Métropole du Grand Nancy confirme un peu plus son rôle de pôle d'emploi du territoire**. Pour autant, les tendances observées ces 10 dernières années démontrent une interdépendance accrue entre le Grand Nancy et les intercommunalités voisines, puisque les déplacements domicile-travail entrants et sortants progressent dans les 2 sens (figure 10).

Enfin, dans les champs de **l'éducation**, du **commerce** ou de la **santé**, le diagnostic met en avant une polarisation très forte autour de l'agglomération grand-nancéenne.

Article 4 : les axes de partenariat et actions de coopération 2025-2030

1. Mobilités actives : développer les interconnexions cyclables

La Communauté de communes Seille et Grand Couronné comme la Métropole du Grand Nancy ont fait du développement des mobilités actives un des enjeux majeurs de leurs politiques, et ce afin de répondre aux nouvelles pratiques de mobilités, participer à la décarbonation des transports, à l'amélioration de la qualité de l'air, de la santé publique et à la préservation de la biodiversité et des paysages.

¹ **L'aire d'attraction** d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Le **Plan Métropolitain des mobilités (P2M)** adopté en 2021 comme le **Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD)** de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné adopté en 2024 constituent pour chacune des intercommunalités un document-cadre pour leurs politiques cyclables, en matière d'infrastructures comme de services.

S'agissant des infrastructures, les axes structurants et inter quartiers identifiés par le P2M comme les itinéraires à portage intercommunal et communal définis par le SDMD participent au développement d'un maillage cyclable cohérent, à l'intérieur des périmètres intercommunaux mais aussi en interconnexion entre les deux territoires :

- Liaison Dommartin-sous-Amance-Agincourt-Essey-lès-Nancy
- Liaison Laneuvelotte-Seichamps
- Liaison Art-sur-Meurthe-Lenoncourt
- Liaison Cerville-Laneuvelotte-Pulnoy
- Liaison Dommartin-sous-Amance (village)-Essey-lès-Nancy
- Liaison Laitre-sous-Amance-Voie verte de l'Amezule-Seichamps

A travers ce contrat de réciprocité, **la Métropole du Grand Nancy et la Communauté de communes Seille et Grand Couronné s'engagent sur la réalisation prioritaire de l'aménagement de la continuité cyclable entre Agincourt et Essey-lès-Nancy, qui sera réalisé à l'horizon 2026**, avec un soutien attendu de l'Etat, de la Région Grand Est et du Département de Meurthe-et-Moselle.

Au-delà des infrastructures, les deux intercommunalités s'engagent à travailler de concert sur le bouquet de services afin de développer l'écosystème vélo.

2. Transports : construire un projet de mobilité partagé à l'échelle du bassin de proximité

La Métropole du Grand Nancy, la Communauté de communes Seille et Grand Couronné et les intercommunalités de la première couronne grand-nancéenne (communautés de communes Terres Tuloises, Moselle et Madon, Bassin de Pompey, Pays du Sel et du Vermois) se sont associées en 2024 afin de réfléchir à un **nouveau projet de mobilité à l'échelle du bassin de Nancy, intégrant l'ensemble des modes de transports**, y compris le mode ferré.

Cette réflexion s'inscrit dans le contexte de :

- préfiguration d'un **Service Express Régional Métropolitain (SERM) Lorraine-Luxembourg** (dont les statuts devraient être déposés à l'automne 2025) ;
- **l'étude à venir à l'échelle du PETR du Val de Lorraine sur les solutions d'intermodalité** (parkings de rabattement, covoiturage), en cohérence avec les travaux conduits par la Multipole Sud Lorraine ; étude réalisée en 2025.

Le croisement de ces démarches dessine un **projet de mobilité partagé à l'échelle du bassin de vie**, articulé autour de 3 axes :

- **DESSERTE FERROVIAIRE** : le développement et l'amélioration de la desserte ferroviaire de l'étoile de Nancy, en cohérence avec celle du sillon lorrain dans son ensemble et avec une connexion améliorée entre TER, trolleybus et Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en gare de Nancy.

- **CAR EXPRESS** : la création d'un véritable réseau de Cars Express, articulé autour du plateau de Brabois, en cohérence avec le trolleybus et les réseaux de bus, cyclables et marchables.
- **BUS RAPIDES** : l'accélération des déplacements depuis la première couronne vers le centre de Nancy, selon les cas, par une stratégie de rabattement sur les trains ou un développement de « bus express » se superposant aux lignes urbaines dans l'accès au centre.

Ces 3 axes sont assortis d'un objectif transversal, à savoir l'amélioration de l'information et des services apportés aux voyageurs.

Les principaux leviers identifiés à ce stade de la réflexion pour mieux connecter la Métropole du Grand Nancy et la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné s'appuient sur une **logique de rabattement sur les axes et lieux de multimodalités** présents chez les EPCI voisins, en particulier :

- Création, amélioration des contacts et rabattement vers les gares de Varangéville et Pompey pour relier d'autres offres de transport ;
- Amélioration de l'offre intermodale et des fréquences à la Porte Verte pour une meilleure compétitivité des liaisons en transports en commun pour relier le centre de Nancy.

A travers ce contrat de réciprocité, la Métropole du Grand Nancy et la Communauté de communes Seille et Grand Couronné s'engagent à poursuivre les réflexions en cours, et particulièrement :

- En intégrant dans les réflexions l'utilisation de la voiture, impliquant la création d'infrastructures nécessaires aux changements de modes (parkings, P+R, ...)
- En envisageant le renforcement de l'offre de transports en communs du territoire de Seille et Grand Couronné, traversé par 5 lignes Fluo aujourd'hui à destination des scolaires, mais offrant un bon maillage du territoire permettant d'envisager une diversification des motifs de déplacements dans l'emprunt de ces lignes.

3. Valorisation du territoire : construire une offre touristique coordonnée

Si le **Grand Nancy est riche d'un patrimoine historique connu et reconnu**, depuis la Place Stanislas classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et élue en 2021 « monument préféré des français » aux richesses de l'Art nouveau qui attirent chaque année des dizaines de milliers de personnes, **le territoire de Seille et Grand Couronné dispose lui-aussi de sérieux atouts à faire valoir**, entre les sites de la Grande guerre, son patrimoine salin et son environnement préservé.

La feuille de route touristique métropolitaine renouvelée en 2022 pose sur une priorité stratégique : accompagner l'ouverture de **Nancy Thermal**, avec l'accueil de nouvelles clientèles et le positionnement du Grand Nancy comme destination bien-être.

Avec un équipement aujourd'hui pleinement opérationnel, **Nancy Thermal s'apprête à accueillir des curistes de toute la France pour des durées longues**, qui seront désireux de découvrir les richesses patrimoniales, culturelles et festives de Nancy mais aussi les trésors cachés des poumons verts du bassin de vie grand-nancéien.

A travers ce contrat de réciprocité, **la Métropole du Grand Nancy et la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné s'engagent à construire une offre touristique combinée** permettant aux

curistes de Nancy Thermal – mais aussi à l'ensemble des visiteurs de notre bassin de vie – de bénéficier d'un panel de sites, d'expériences, de patrimoines historiques et naturels à découvrir au sein du Grand Nancy et hors les murs.

Ces actions s'inscriront dans les conventions d'objectifs établies avec Destination Nancy, en particulier au titre de ses missions d'Office de Tourisme métropolitain.

4. Développement culturel : approfondir les coopérations

Engagées toutes deux dans une démarche de développement culturel territorialisé, cadrée pour la Communauté de communes Seille et Grand Couronné par son **Projet Culturel de Territoire** et par la Métropole du Grand Nancy par son **Projet Culturel Métropolitain**, les deux intercommunalités contribuent chacune à un **même environnement artistique et culturel global** constitué de nombreux acteurs, lieux, dispositifs, offres de pratiques, publics, actions, qui ne se cantonnent pas aux limites de leurs territoires administratifs respectifs.

Leurs ressources patrimoniales, paysagères, sociales, artistiques ou éducatives constituent par ailleurs autant de voies d'identification possible des habitants à leur bassin de vie, comme de références essentielles à leurs processus d'identification globale.

A travers ce contrat de réciprocité, la Métropole du Grand Nancy et la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné :

- **Reconnaissent l'existence de liens étroits entre leurs écosystèmes culturels ; et les bénéficient qu'ils peuvent tirer d'une coopération accrue entre leurs services et partenaires** dans le développement de l'offre culturelle territoriale et des horizons culturels de leurs habitants, comme dans la solidification du tissu économique et professionnel de la culture ;
- S'engagent à **développer l'interconnaissance des services, réseaux, dispositifs et acteurs artistiques et culturels** de leurs territoires respectifs afin de favoriser le déploiement de projets interterritoriaux, notamment dans les domaines de **l'EAC, des enseignements artistiques, de la culture scientifique et technique et de l'environnement**.
- S'engagent à étudier les potentiels de **coopération entre leurs établissements respectifs** : pour Seille Grand Couronné, son **Pôle Musical Communautaire** son équipement « **Maison du Sel** » en reconversion ; pour le Grand Nancy, ses **musées et jardins** ainsi que son **Conservatoire Régional**.

5. Alimentation durable : accompagner la création d'un pôle d'excellence alimentaire au service des filières courtes de proximité

Les crises intervenues ces dernières années, qu'elles soient économiques, sociales, climatiques, politiques ou sanitaires ont démontré qu'elles pouvaient menacer notre **sécurité alimentaire** et mis en avant la nécessité d'anticiper et de sécuriser les approvisionnements alimentaires.

Si la consommation en produits agricoles est aujourd'hui couverte par la production locale à hauteur de 0,9 % sur l'aire urbaine de Nancy, **notre territoire dispose néanmoins d'atouts pour faire face aux défis de cette transition alimentaire**, avec des outils de recherche et de formation de haut-niveau

(ENSAIA, AgroParitech, INRAE), des entreprises innovantes de la Foodtech et surtout un système de polyculture-élevage riche et diversifié.

Aussi, dans la continuité du Plan Alimentaire Territorial Sud Meurthe-et-Moselle, la Métropole du Grand Nancy porte le projet de **création d'un pôle d'excellence alimentaire**, qui regroupera sur le même lieu un marché de gros destiné aux produits locaux, une cuisine centrale intercommunale, une offre logistique, un outil de formation pour faire évoluer les pratiques (de production, d'achat, de consommation) et attirer les talents.

A travers ce contrat de réciprocité, les deux intercommunalités conviennent de renforcer leur travail en commun pour que **la création de cette vitrine de l'écosystème Foodtech à l'échelle du Grand Est participe au développement des filières agricoles** (notamment déficitaires : maraîchage, volaille ...), des productions locales et des filières courtes du territoire du territoire de Seille et Grand Couronné.

6. Economie circulaire : mieux valoriser nos déchets

Propriété du Grand Nancy, l'**Unité de Valorisation Énergétique (UVE)** des déchets implantée à Ludres assure la valorisation énergétique des déchets de la Métropole du Grand Nancy mais également de plusieurs intercommunalités du territoire Sud Lorraine, notamment la Communauté de communes Seille et Grand Couronné (1 900 tonnes d'ordures ménagères traitées en 2023).

Cet équipement est géré en délégation de service public (DSP) par la société Val'ERgie, filiale de VEOLIA, par le biais d'un contrat arrivant à échéance en juin 2026. Dans ce contexte de renouvellement de la DSP actuelle, **la Métropole du Grand Nancy a proposé de réviser les modes de coopérations avec les collectivités voisines et la gouvernance de l'usine, et ce afin d'assurer une meilleure visibilité sur le coût de traitement des déchets, de garantir les tonnages et de bénéficier collectivement d'un prix stable et plus avantageux.**

La Communauté de communes Seille et Grand Couronné a confirmé son souhait de s'inscrire dans cette démarche partenariale qui se traduira par la création d'un **Groupement d'Autorités Concédantes (GAC)** à l'occasion du renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation de l'UVE à Ludres qui s'achève au 30 juin 2026.

Par ailleurs, les deux intercommunalités conviennent de **poursuivre leur conventionnement permettant l'accès des habitants de Seille et Grand Couronné aux déchetteries métropolitaines**, en particulier la déchetterie d'Essey-lès-Nancy pour laquelle le Grand Nancy a engagé des études en 2025 pour sa reconstruction, avec un accent particulier qui sera mis sur le réemploi, pour contribuer au prolongement de la durée de vie des produits, à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.

Enfin, le **groupement de vente des matériaux issus de la collecte sélective** coordonné par le Grand Nancy pour le compte des intercommunalités du sud meurthe-et-mosellan et mosellan sera poursuivi.

7. Transition énergétique : accélérer le développement des énergies renouvelables

La production énergétique interterritoriale s'est traduite par la création en 2024 de la **Société d'Economie Mixte Nancy Sud Lorraine Energie**, au sein de laquelle la Métropole du Grand Nancy et la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné ont souhaiter s'engager pour impulser la réalisation de projets de production énergétique et répondre aux ambitions définies dans leurs Plans Climat Air Energie Territoriaux.

Plusieurs projets ont d'ores et déjà été identifiés dans le portefeuille de projet à déployer au moment de l'installation de cette Société d'Economie Mixte. D'autres sont déjà initiés – notamment dans le cadre des zones d'accélération des énergies renouvelables – et pourraient également être impulsés par cette société dédiée.

On peut citer par exemple le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la friche de l'ancien site TDF à Nomeny qui vient de recevoir un avis favorable de la part du comité d'engagement de la SEM.

8. Sports et loisirs : vers un nouvel équipement sportif sur le territoire de Seille et Grand Couronné

A travers ce contrat de réciprocité, la **Métropole du Grand Nancy réaffirme son engagement à participer au co-financement d'un équipement sportif sur le territoire de la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné à hauteur de 200 000 €**, dans le respect de l'accord passé avec les communes membres du Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) lors de sa dissolution.

Les contours de ce projet seront définis après le renouvellement des exécutifs communaux et intercommunaux prévu en 2026.

Article 5 : la gouvernance

Un **comité de pilotage** est constitué des représentants élus des intercommunalités signataires du contrat de réciprocité, appuyés par leurs techniciens. Il se réunit à minima une fois par an afin d'assurer le suivi des engagements pris dans le présent contrat, d'approuver le programme de travail annuel et de proposer de nouveaux axes de partenariat.

Un **comité technique** est chargé de mettre en œuvre les orientations prévues au présent contrat et de faciliter l'implication des partenaires et des acteurs du territoire. Il pourra associer, en fonction des thématiques retenues, les partenaires institutionnels (collectivités, chambres consulaires...), privés (employeurs, industriels) et associatifs nécessaires.

Des **temps d'échange réguliers**, autant que besoin, seront organisés sur des sujets spécifiques à l'initiative des représentants de chacun des co-contractants.

Annexe 1 : panorama des interdépendances entre la Métropole du Grand Nancy et les intercommunalités voisines

Figure 1 : l'aire d'attraction de Nancy, 2ème de la région Grand Est avec 510 306 habitants

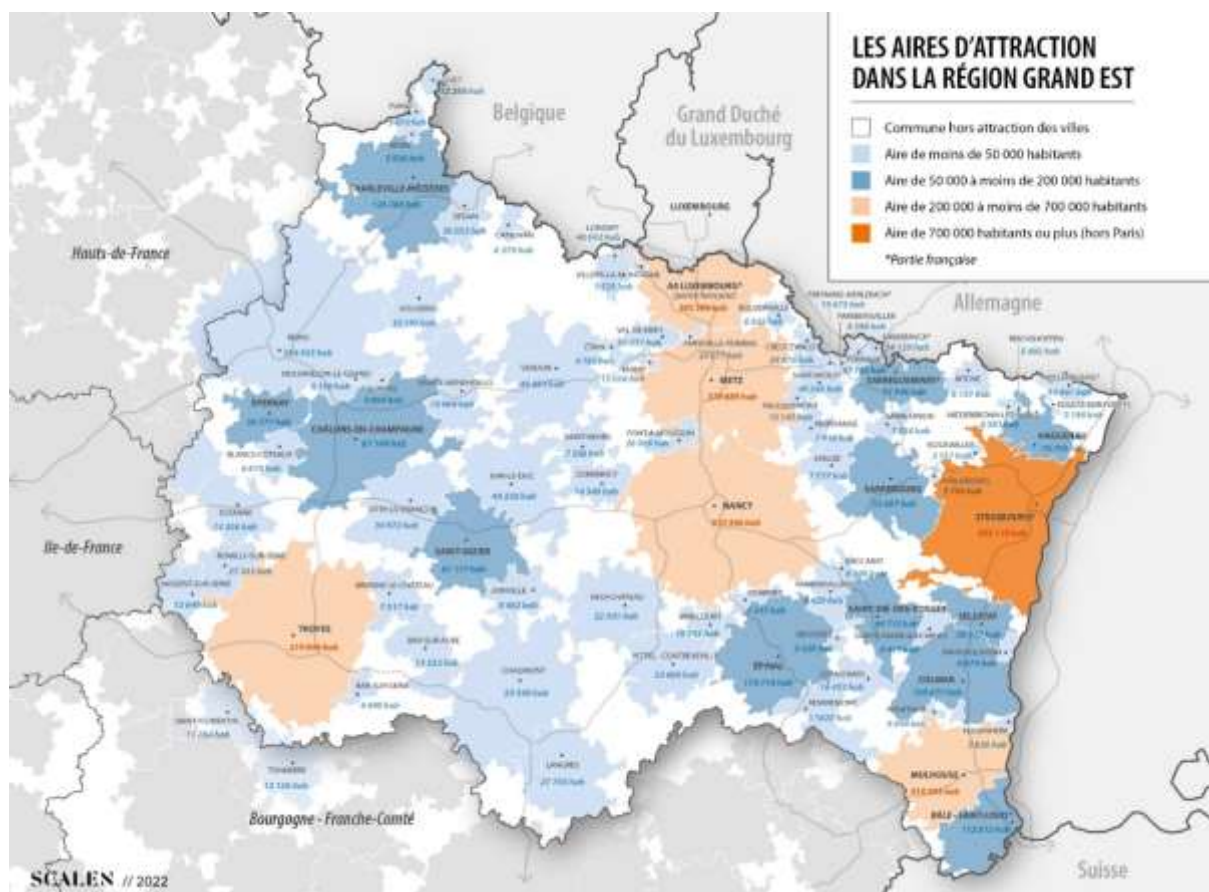


Figure 2 :12 EPCI (tout ou partie) constituent l'aire d'attraction de Nancy

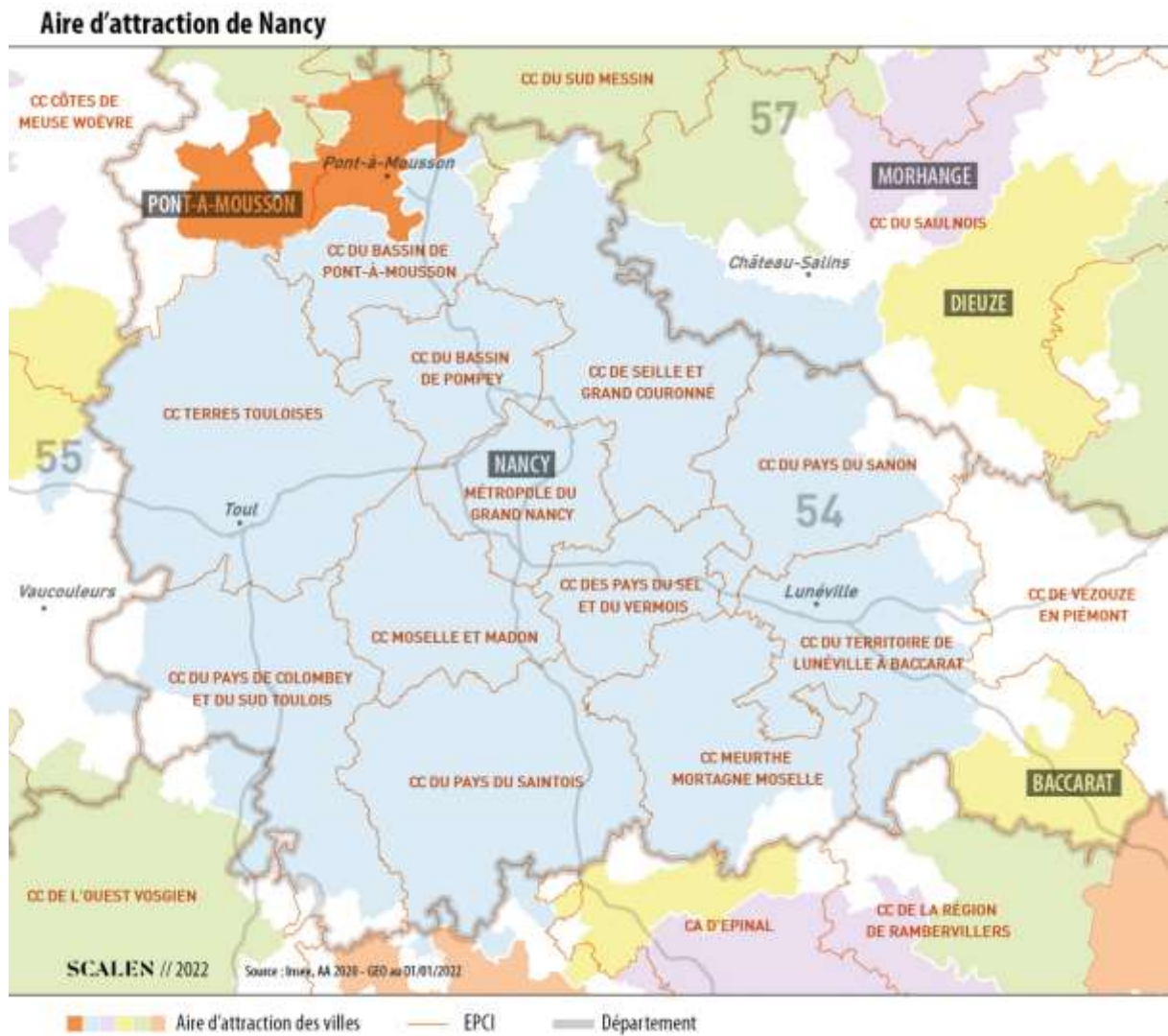


Figure 3 : 306 communes composent l'aire d'attraction de Nancy

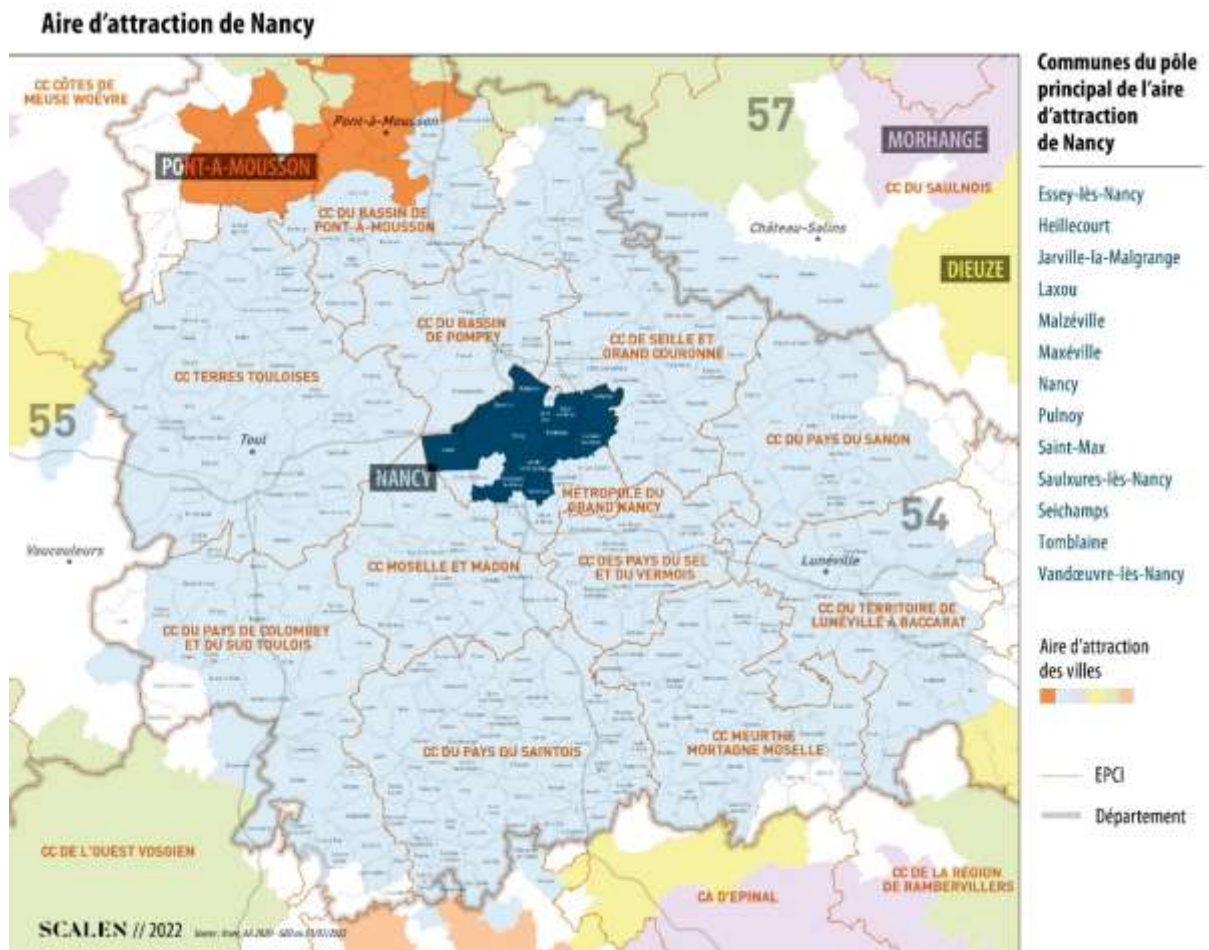


Figure 6 : 79 % des actifs habitant la Métropole y travaillent

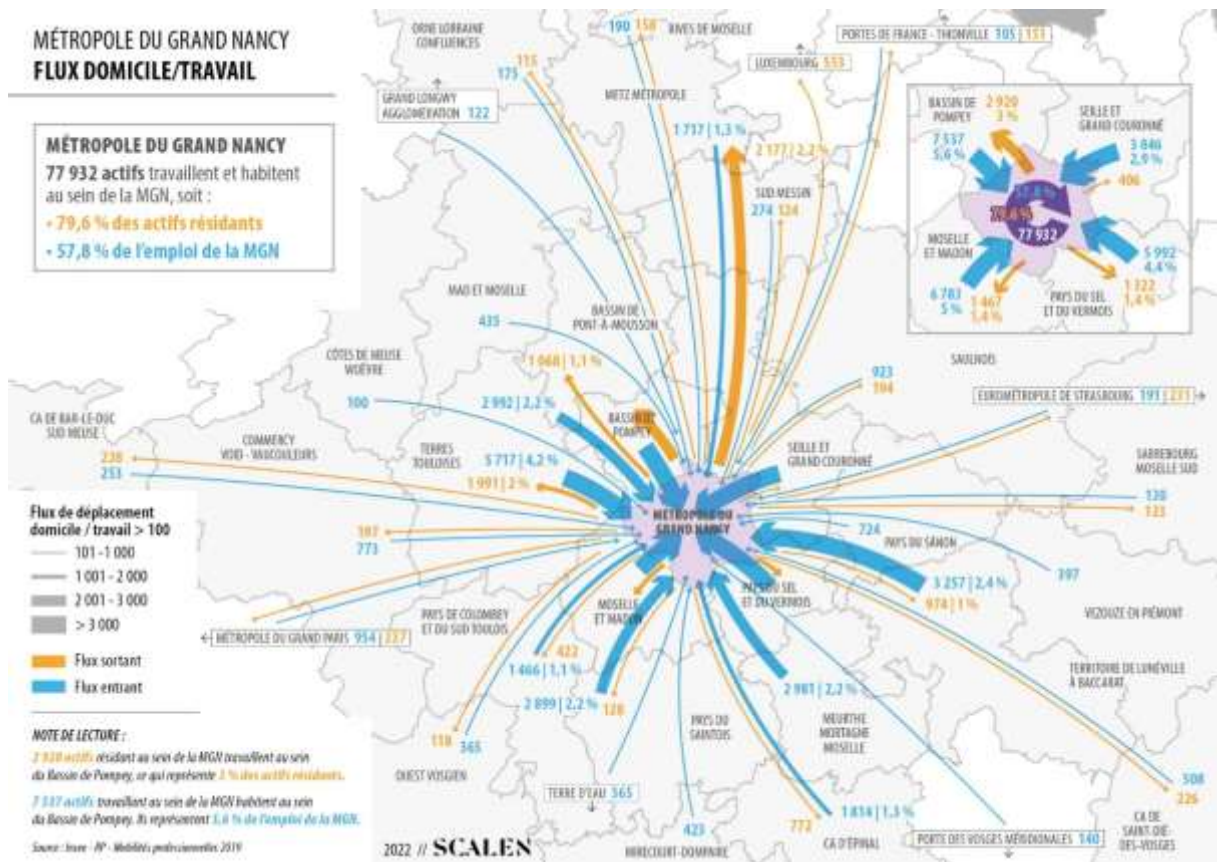
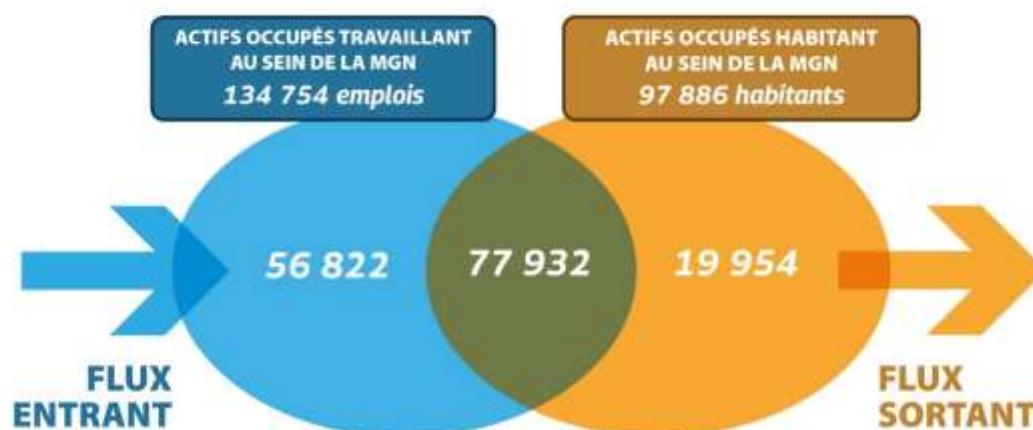


Figure 7 : 56 822 personnes viennent quotidiennement travailler au sein de la Métropole du Grand Nancy



2019	Taux de sortie	Taux de couverture de l'emploi
Métropole du Grand Nancy	20,4 %	138 %
CC du Bassin de Pompey	66,6 %	76 %
CC Moselle et Madon	73,6 %	58 %
CC des Pays du Sel et du Vermois	69,3 %	63 %
CC de Seille et Grand Couronné	77,8 %	31 %

Note de lecture : en 2019, 20,4 % des actifs résidant au sein de la Métropole du Grand Nancy travaillent dans un autre EPCI ou à l'étranger. Par ailleurs, on recense 138 emplois pour 100 actifs occupés résidants.

Figure 8 : une fonction grandissante de "pôle d'emploi" de la Métropole du Grand Nancy

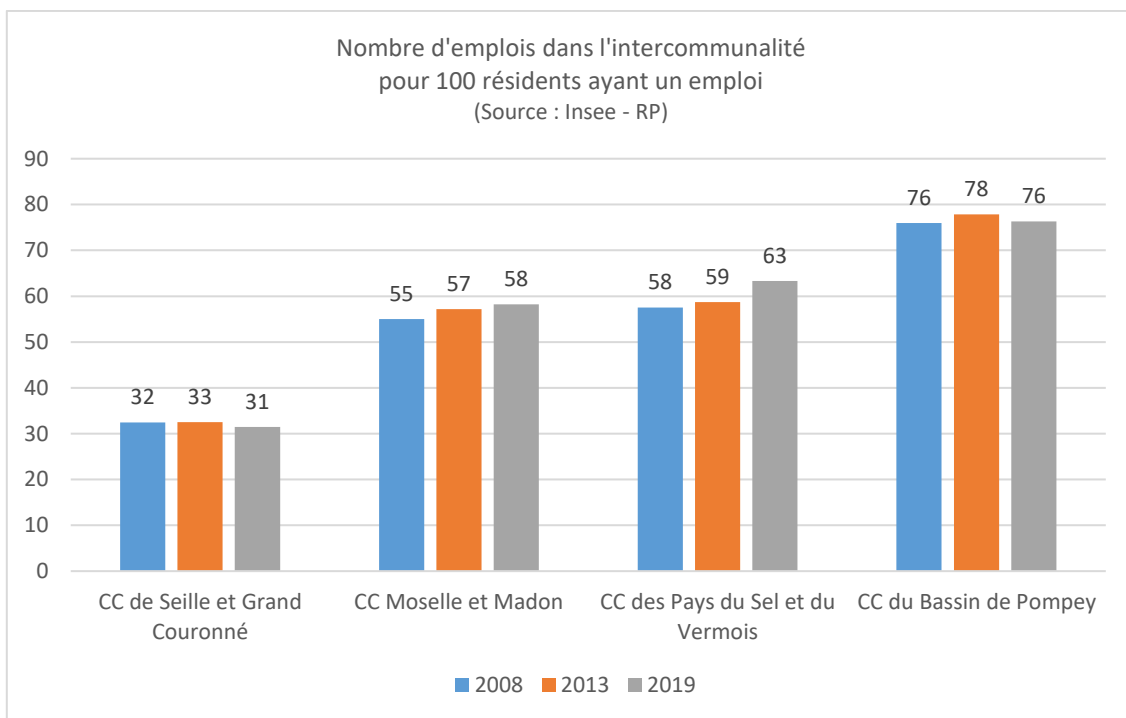
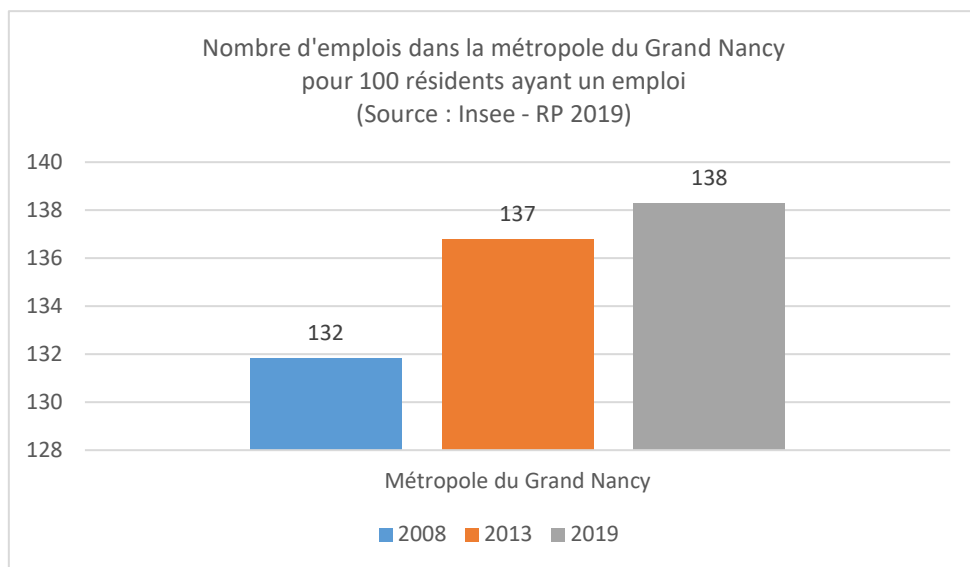
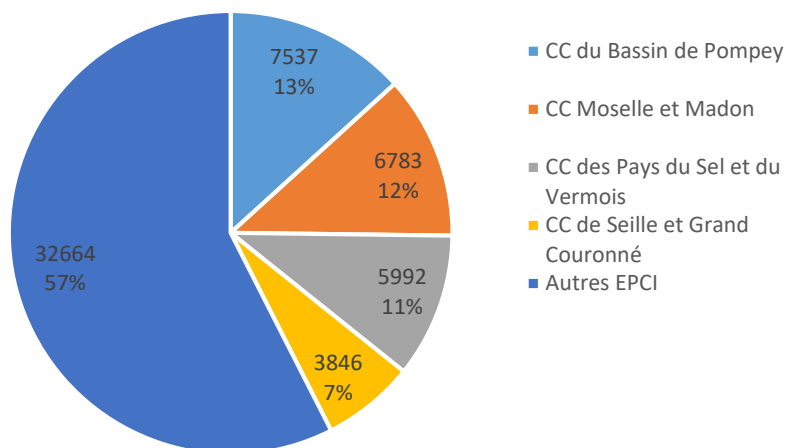


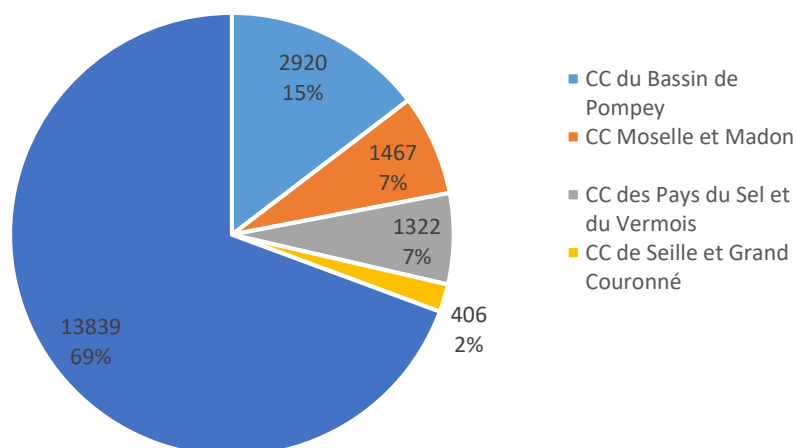
Figure 9 : les échanges quotidiens entre la Métropole et les EPCI voisins

Les déplacements domicile-travail entrant dans la métropole du Grand Nancy
(Source : Insee- RP 2019)



- **56 822 actifs** viennent travailler quotidiennement au sein du Grand Nancy
- **42,5%** de ces actifs sont domiciliés au sein des **4 EPCI voisins** (24 158 actifs)
- Le flux le plus important provient du Bassin de Pompey

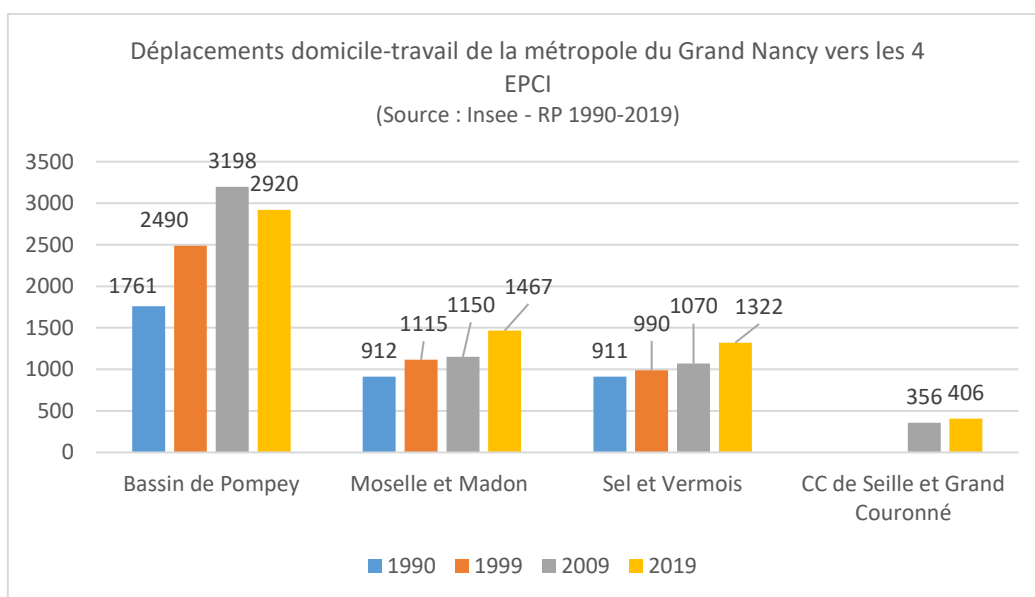
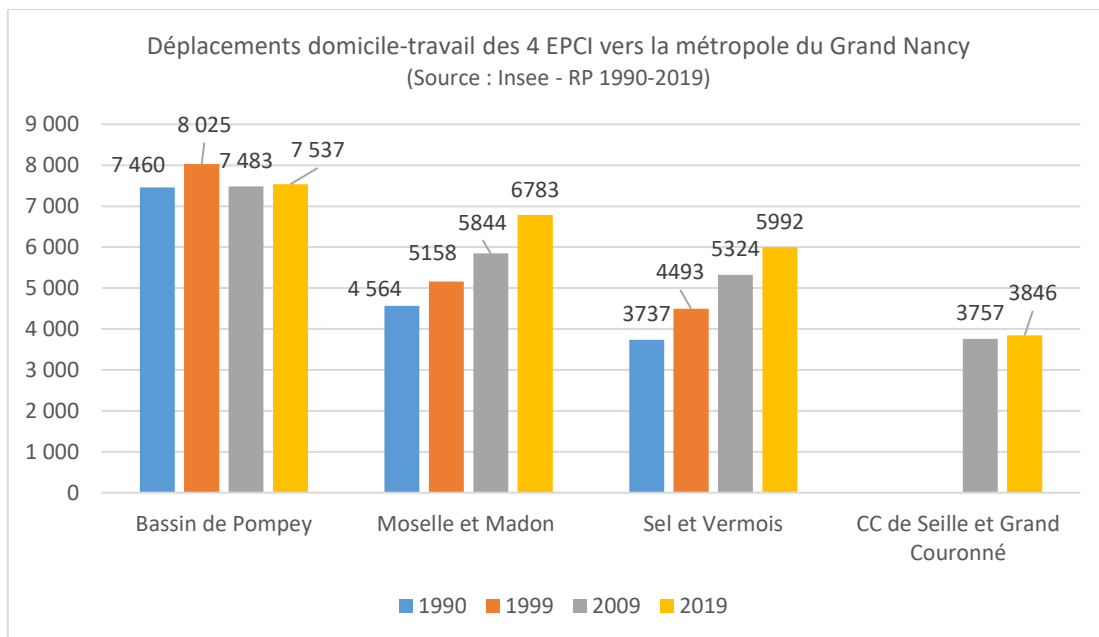
Les déplacements domicile-travail sortant de la métropole du Grand Nancy
(Source : Insee - RP 2019)



A l'inverse :

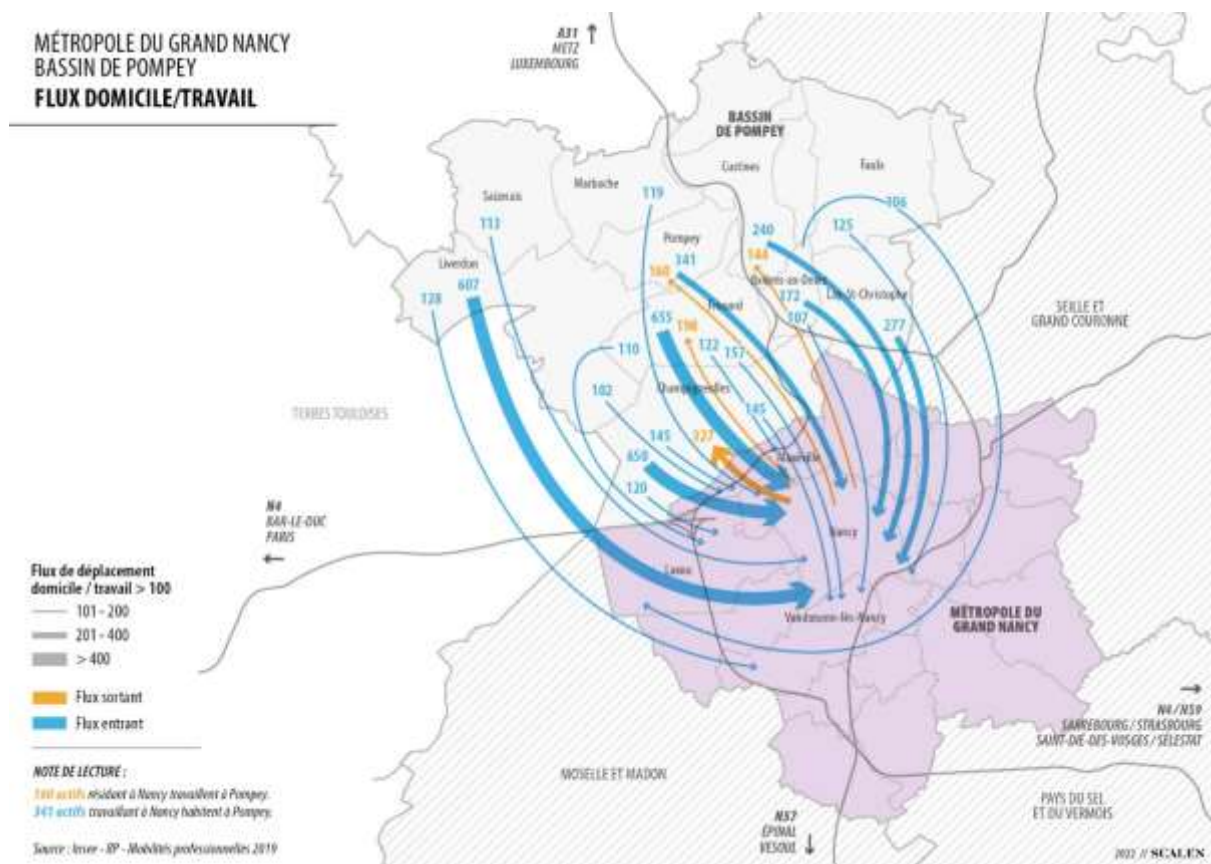
- **19 954 actifs** quittent quotidiennement la MGN pour aller travailler à l'extérieur
- **30,6%** travaillent au sein des **4 EPCI** (6 115)
- 2 920 de ces échanges se font avec le Bassin de Pompey

**Figure 10 : des déplacements pendulaires en augmentation
 entre la Métropole du grand Nancy et les intercommunalités voisines**



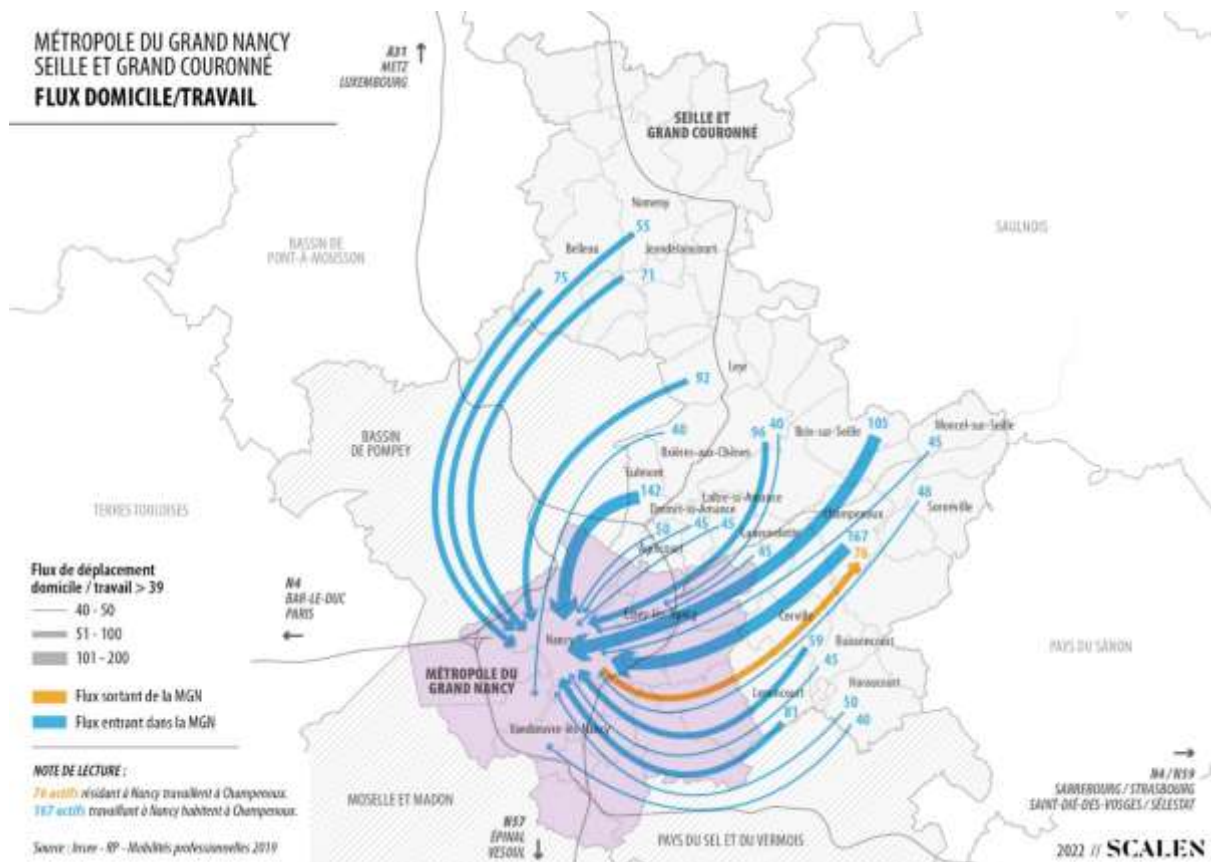
Note de lecture : en 10 ans (2009-2019), le nombre de déplacements du bassin de Pompey vers la Métropole s'est quasi stabilisé (+ 54), alors que dans le sens inverse, les déplacements ont diminué de 9 %.

Figure 11 : 7 537 actifs habitant le Bassin de Pompey viennent quotidiennement travailler dans la Métropole du Grand Nancy



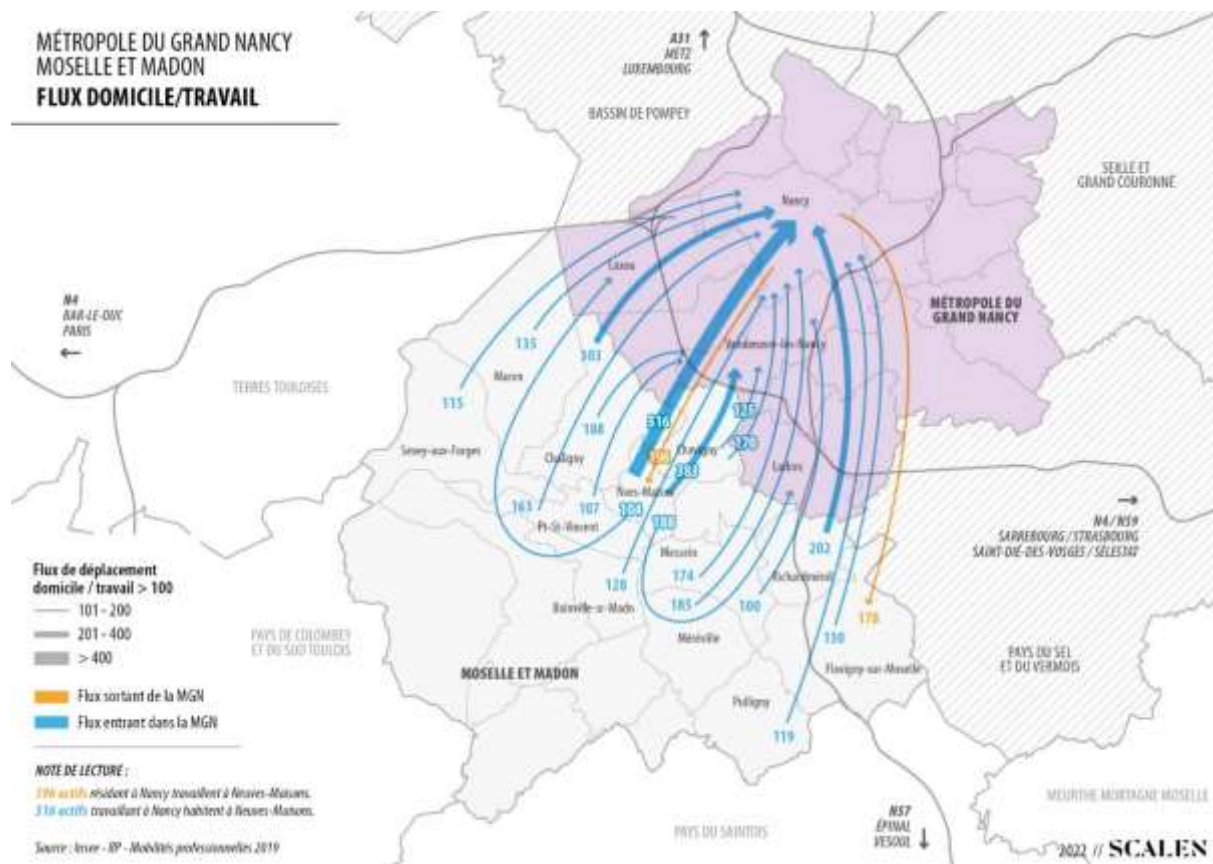
	Métropole	Nancy	Maxéville	Vandœuvre-lès-Nancy	Laxou	Ludres	Villers-lès-Nancy
Flux entrant	7 537	3 678	918	791	612	302	245

Figure 12 : 3 846 actifs habitant Seille et Couronné viennent quotidiennement travailler dans la Métropole du Grand Nancy



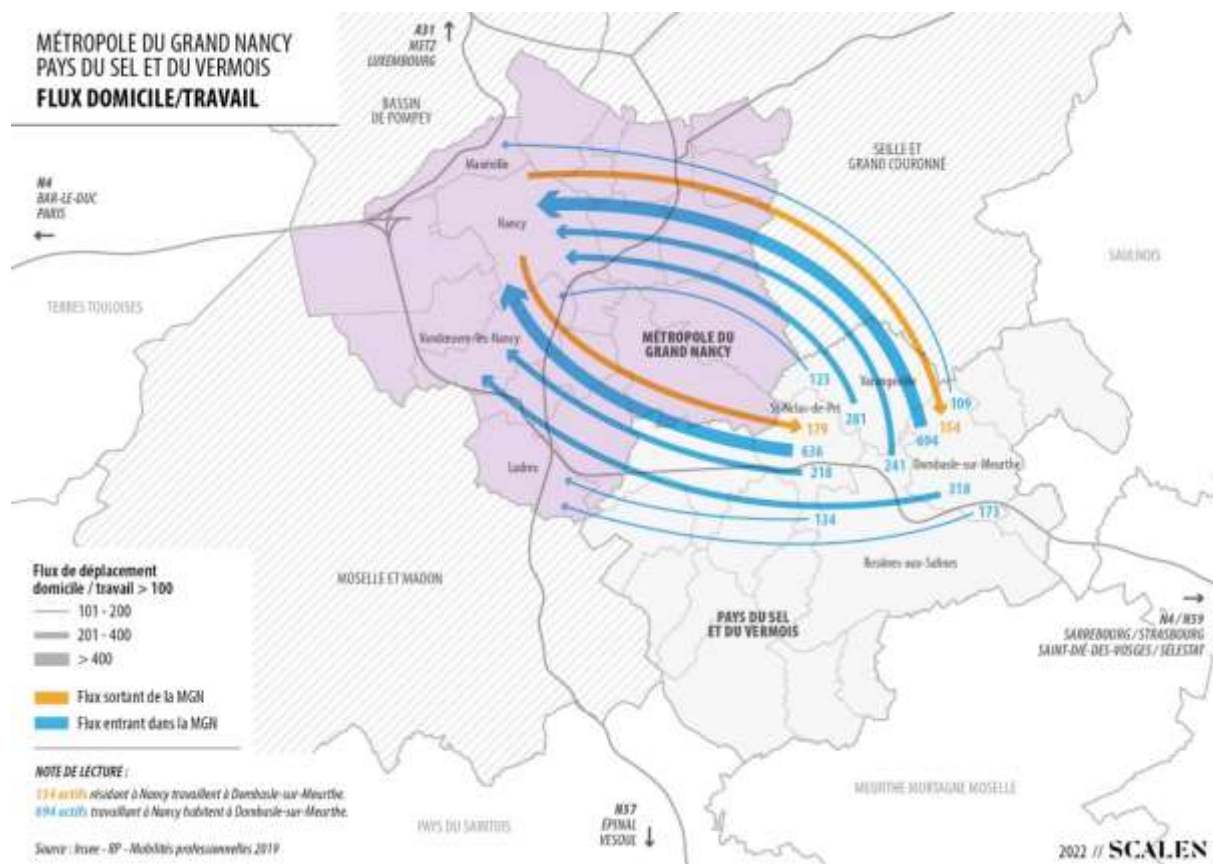
	Métropole	Nancy	Vandœuvre- lès-Nancy	Essey- lès- Nancy	Maxéville	Laxou	Heillecourt	Ludres
Flux entrant	3 846	1 708	397	311	215	181	141	135

Figure 13 : 6 783 actifs habitant Moselle et Madon viennent quotidiennement travailler dans la Métropole du Nancy



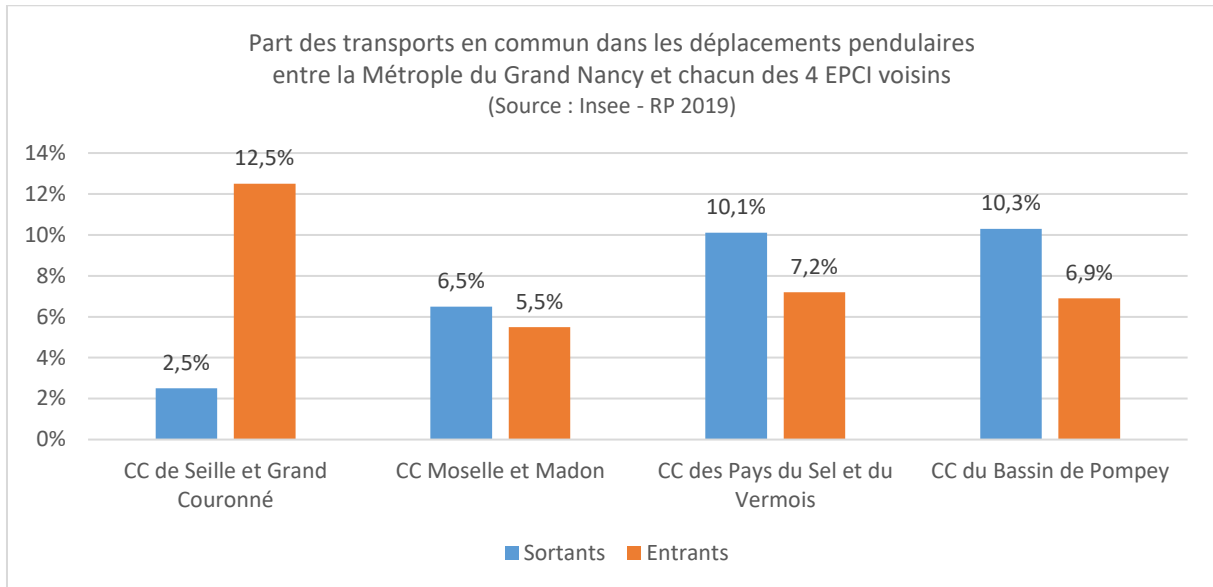
	Métropole Nancy	Vandœuvre-lès-Nancy	Ludres	Laxou	Villers-lès-Nancy	Heillecourt	
Flux entrant	6 783	2 693	1 441	726	365	274	248

Figure 14 : 5 993 actifs habitant le Pays du Sel et du Vermois viennent travailler quotidiennement dans la Métropole du Grand Nancy



	Métropole Nancy	Vandœuvre-lès-Nancy	Ludres	Maxéville	Laxou	Heillecourt
Flux entrant	5 992	2 346	1 009	516	302	267

Figure 15 : une faible part des transports en commun utilisés dans les déplacements entre la Métropole du Grand Nancy et les intercommunalités voisines



Déplacements pendulaires entre la Métropole et les 4 EPCI voisins						
	Sortants (Volume)		Sortants (%)	Entrants (Volume)		Entrants (%)
	Total	En TC		Total	En TC	
CC de Seille et Grand Couronné	3846	96	2,5%	406	51	12,5%
CC Moselle et Madon	6783	443	6,5%	1467	80	5,5%
CC des Pays du Sel et du Vermois	5992	607	10,1%	1322	96	7,2%
CC du Bassin de Pompey	7537	780	10,3%	2920	202	6,9%

(Source : Insee - RP 2019)

Note de lecture : 10,3 % des déplacements pendulaires de la CC du Bassin de Pompey vers la MGN s'effectuent en transport en commun.

Figure 16 : des mobilités scolaires largement tournées vers la Métropole

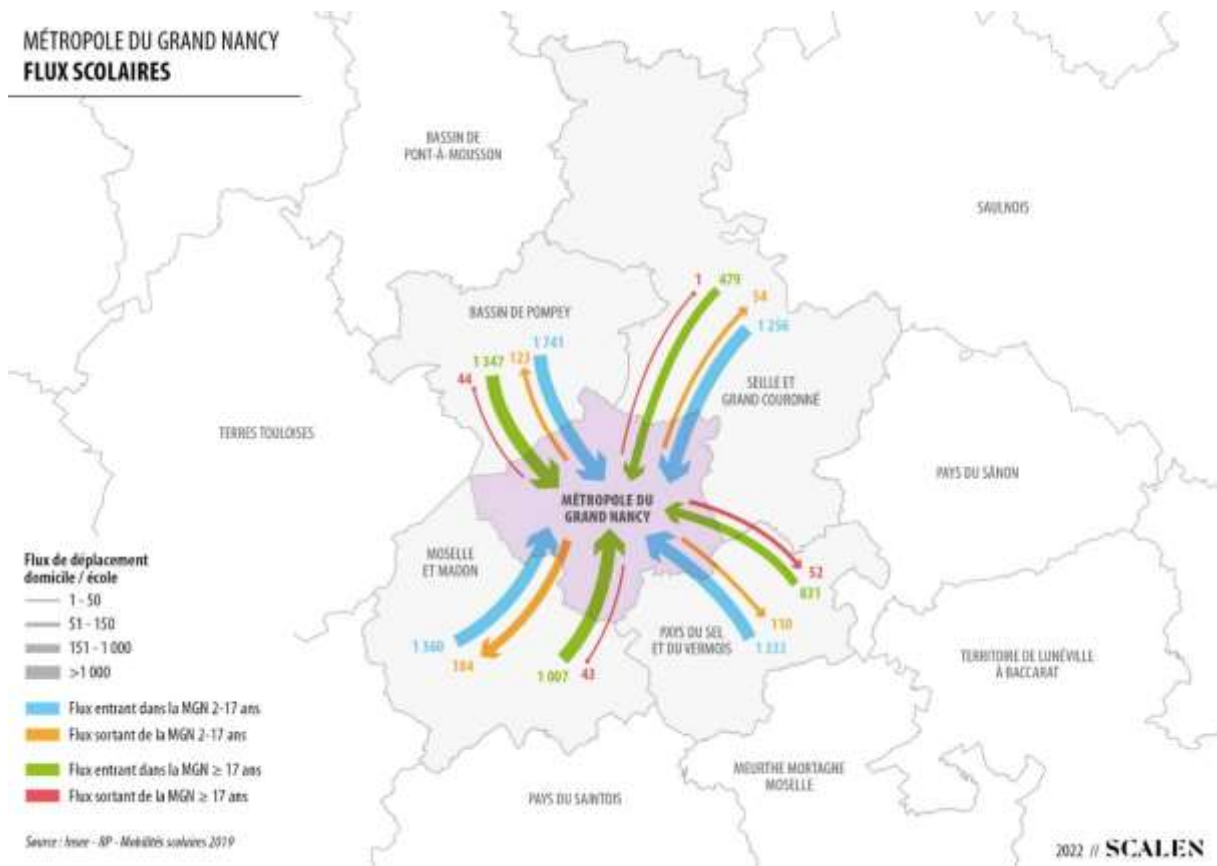


Figure 17 : les principaux pôles commerciaux du sud meurthe-et-mosellan

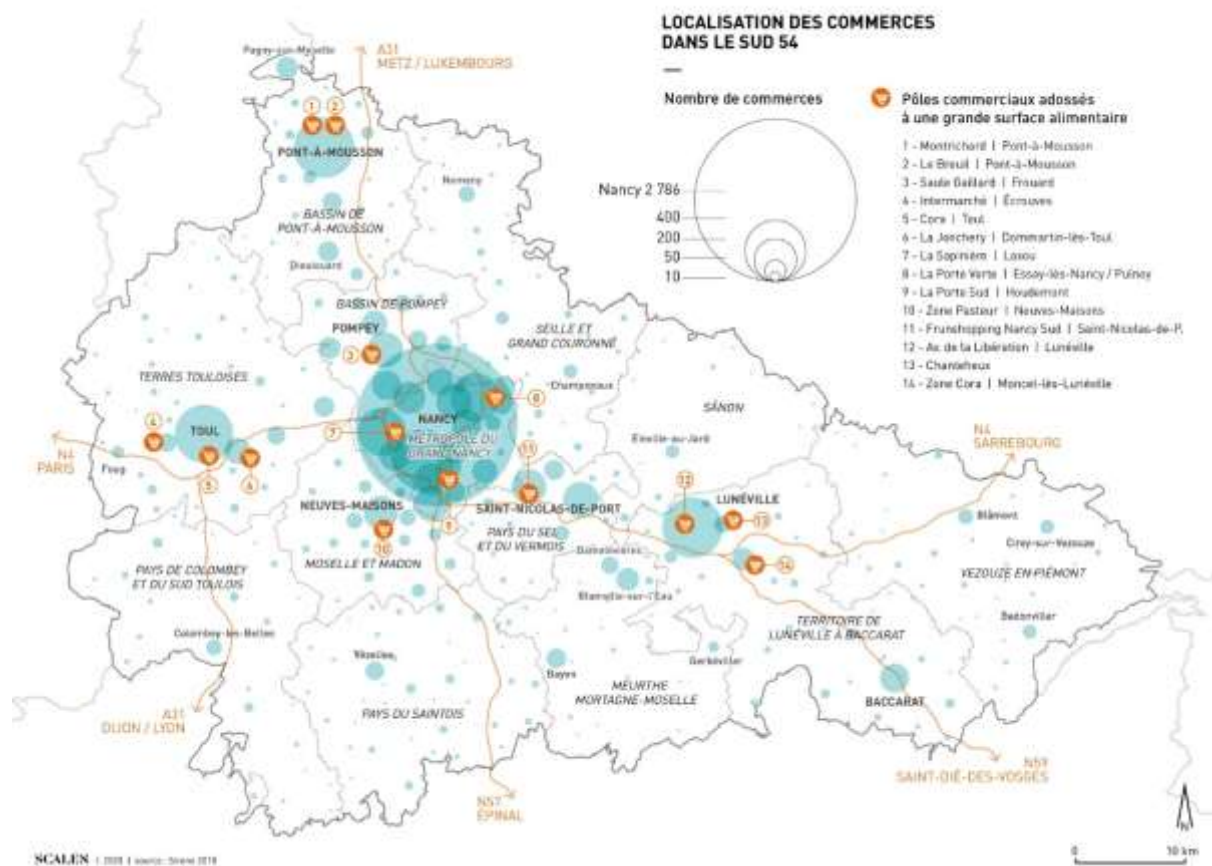


Figure 18 : une zone de chalandise du Grand Nancy qui s'étend largement aux territoires voisins

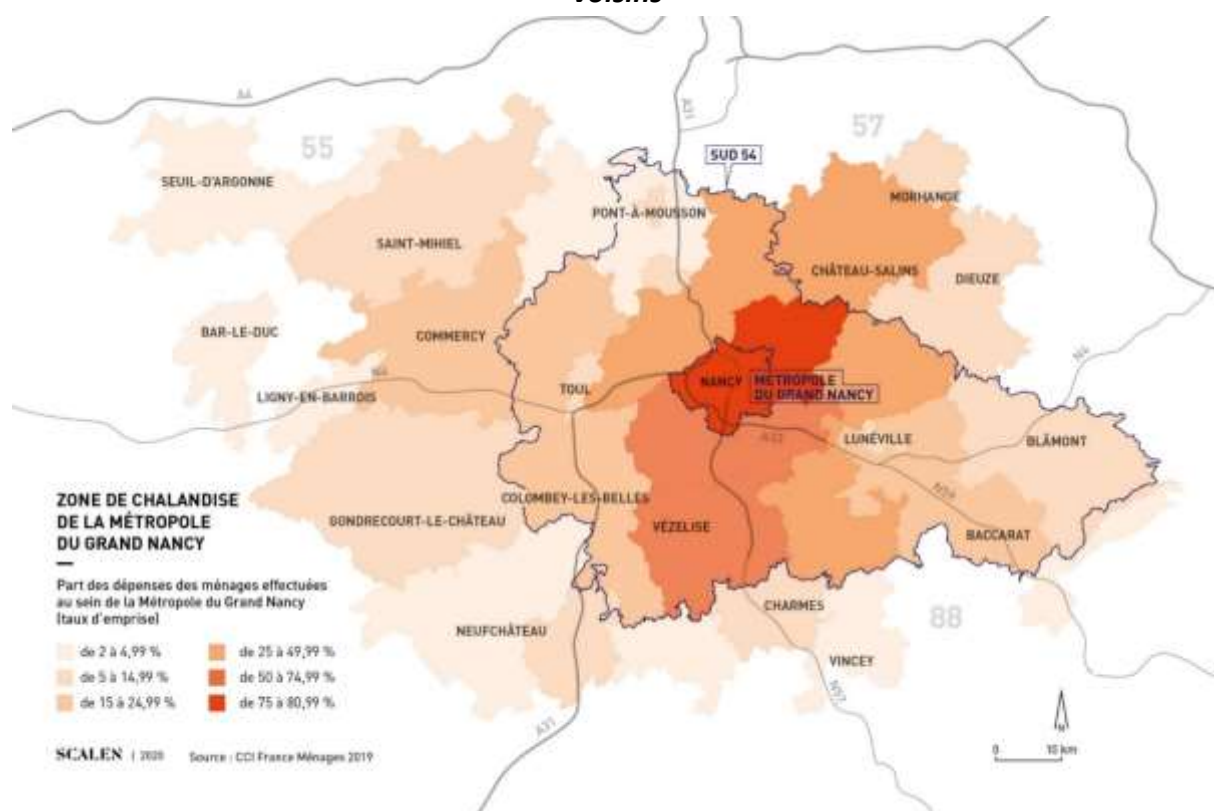


Figure 19 : l'armature commerciale métropolitaine

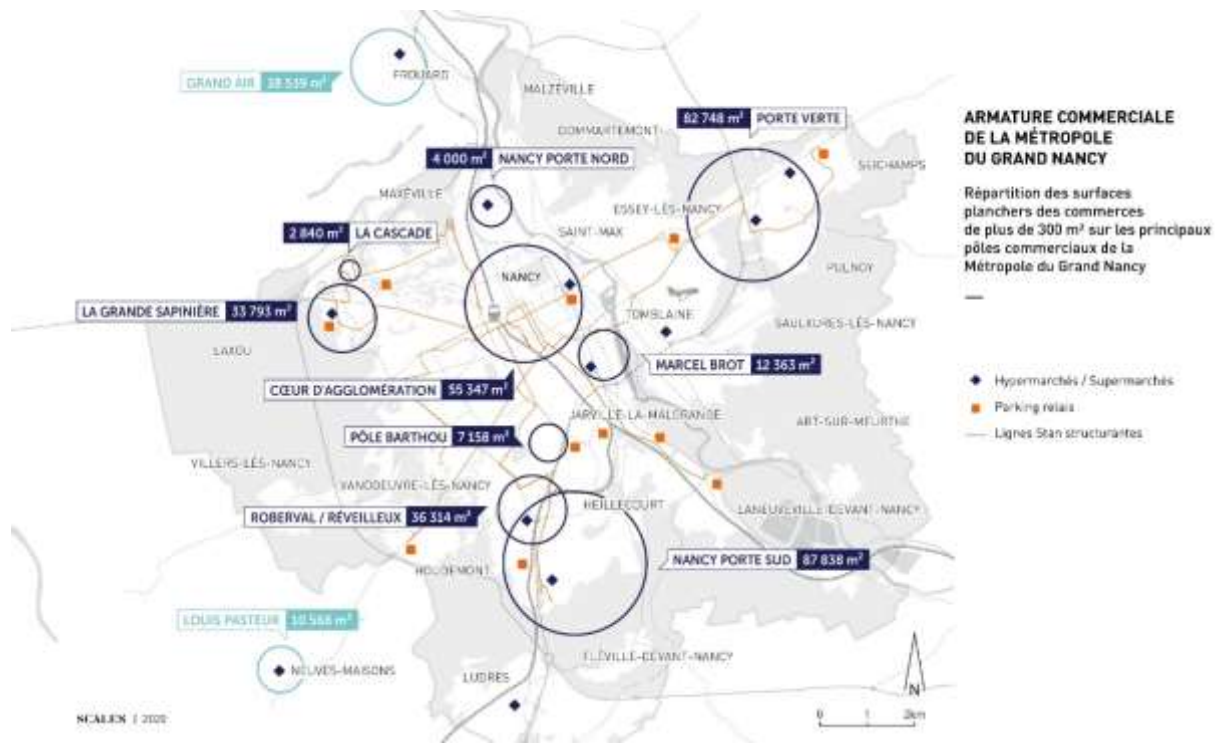
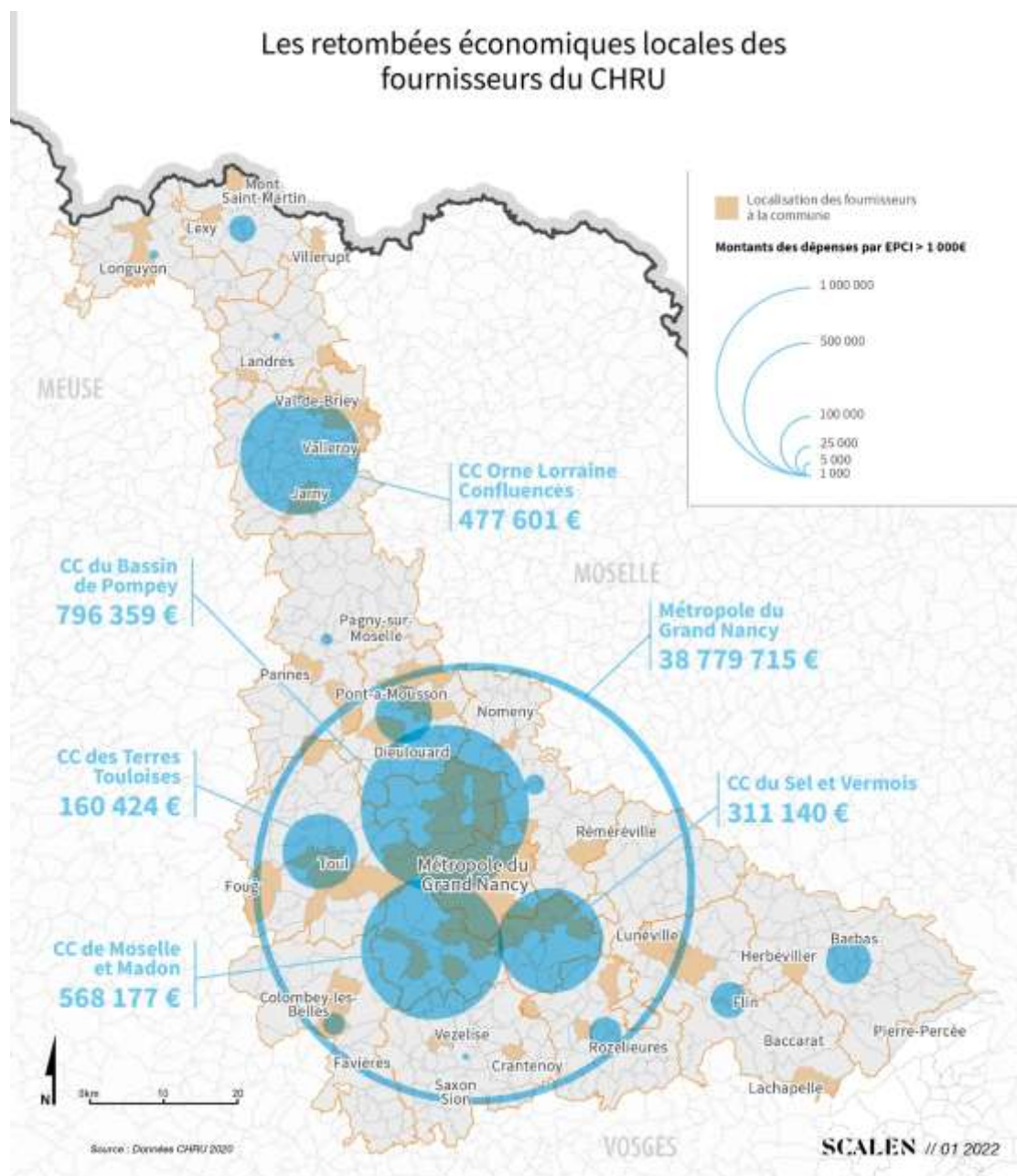


Figure 20 : le CHRU, un équipement dont les dépenses en achats et investissements alimentent un large territoire



**Figure 21: détail des retombées économiques du CHRU
à l'échelle du bassin de vie grand-nancéen**

